AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2354
FR0004159473-FS0979

5 octobre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAISONS FRANCE CONFORT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 octobre 2017, la société anonyme Axxion (15 rue de Flaxweiller, L-6776 Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er octobre 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS FRANCE CONFORT et détenir, pour le compte desdits fonds, 477 599 actions MAISONS FRANCE CONFORT représentant autant de droits de vote, soit 6,88% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte du transfert de la gestion de fonds au déclarant.

[1] Sur la base d'un capital composé de 6 937 593 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.